

HONORAIRES TTC MAXIMUM
DE TRANSACTION
EN VIGUEUR À COMPTER DU 17/04/2023

Pour les biens d'une valeur de	0€	à 50.000€	5000€
Pour les biens d'une valeur de	50.001€	à 100.000€	7.500€
Pour les biens d'une valeur supérieure		à 100.001€	6%
Pour les terrains			10%
Pour les droit au bail (charge acquéreur)			10%

Valeur la plus haute entre 10% TTC du loyer triennal ou 10% du montant du droit au bail

Minimum de 8 000 € TTC

Pour les **fonds de commerces** (charge acquéreur) 10%

Minimum de 8 000 € TTC

Pour les murs commerciaux et professionnels (charge vendeur) 10%

Minimum de 8 000 € TTC

Viager classique : les honoraires d'un montant de 6% TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge du mandant.

Viager mutualisé : les honoraires d'un montant de 7,2% TTC de la valeur libre expertisée du bien, seront à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant.

Le barème est applicable pour tout mandat de vente et tout mandat de recherche.

Dans le cadre d'une succession, les honoraires susmentionnés seront à la charge de l'acquéreur.

« Dans le cadre de la signature d'un mandat dit SUCCESS avec validation de la clause confiance :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit SUCCESS avec validation de la clause fidélité : une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais d'une Agence du Réseau Keller Williams pour le compte d'un même client.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit SUCCESS avec validation de la clause Win/Win : les honoraires affichés sur le présent barème seront divisés par moitié, en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par ledit Mandat SUCCESS ».